

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 15

N° 32

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2442)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.